

La répartition, c'est la solidarité!

Quel avenir pour nos retraites?

La loi du 9 novembre 2010 a inscrit la perspective d'une «réforme des régimes» dans le calendrier législatif. Qu'est-ce que cela veut dire?

Qu'il serait question de:

• changer le système actuel des retraites fondé sur la répartition, c'est-à-dire la solidarité entre actifs et retraités.

• étudier la possibilité de remplacer la répartition par d'autres systèmes: comptes notionnels ou système par points.

• introduire d'autres modes de financement de la Sécurité sociale: TVA «sociale» ou CSG.

Pour l'UCR-FO, la solidarité, c'est la répartition!

Lorsque le système de retraite a été mis en place après la deuxième guerre mondiale, c'est le système par répartition qui a été adopté.

◆ les cotisations des actifs sont immédiatement consacrées au paiement des retraites: pas de spéculation ni de changement d'affectation,

◆ en contrepartie, les cotisations ouvrent des droits en fonction des montants versés,

◆ le régime assure la solidarité par l'attribution de trimestres gratuits pour les enfants élevés, par le versement de pensions de reversions pour les conjoints survivants, etc.

**Nos retraites,
ce sont nos cotisations!
Nos cotisations
font partie de
nos salaires!**

**Salariés actifs et retraités
SOLIDAIRES!**

Transformer le régime général et les autres régimes de base en un régime par points et par capitalisation

Ça signifie quoi?



C'est un régime où les droits sont purement individuels: les périodes de chômage ne sont pas validées, de même que la maladie, etc. Contrairement à l'ARRCO et à l'AGIRC, ce serait un régime entièrement basé sur la capitalisation où les cotisations versées sont placées sur les marchés financiers. Le rendement est fonction du nombre de points achetés et surtout des «performances» des actions et obligations boursières. En Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, aux États-Unis, la crise économique a conduit à la baisse des performances de ces régimes. Des systèmes de retraite par capitalisation ont connu des faillites dramatiques (Maxwell en Grande-Bretagne, Enron aux États-Unis).

De plus, un régime par points favoriserait la fusion en un régime unique à minima, ce qui se traduirait par une baisse des droits de tous les retraités.

UCR

FO

la force syndicale
www.force-ouvriere.fr

Un régime par comptes notionnels, c'est quoi?

Dans ce système, les pensions sont calculées en tenant compte de plusieurs paramètres: les montants cotisés, le rendement estimé de l'économie et la démographie du groupe social considéré: au moment de la liquidation des droits, la valeur de l'ensemble des pensions perçues pendant la période de retraite doit correspondre exactement au montant des cotisations accumulées et revalorisées durant la vie active. Pour faire le calcul, on tient bien sûr compte de l'espérance de vie de chaque génération.

Ainsi, dans ce système, un assuré né en 1945 liquidant sa retraite à 62 ans aura une pension plus élevée qu'un assuré né en 1946 liquidant ses droits au même âge. Chaque génération est conduite à se «payer» son allongement de l'espérance de vie ou à accepter une retraite minorée: plus de droits collectifs, seulement des droits individuels!

La répartition, c'est la solidarité!

Quel financement pour nos retraites?

Pas touche aux cotisations sociales, propriété des salariés!

Le système des cotisations sociales a permis, après la guerre, de payer des retraites aux anciens salariés alors même que l'économie était au plus bas. Aucun système par répartition n'a fait faillite.

Aujourd'hui, le gouvernement a fait voter la TVA sociale. Par ailleurs, on entend parler de financement par la CSG. Qu'en est-il?

☛ La TVA «sociale», comme la CSG, est un impôt. Elle servirait à baisser la cotisation famille payée par les employeurs, ce qui est inacceptable car celle-ci est un élément de salaire. Rien ne dit que le système ne serait pas étendu ensuite aux cotisations de retraite.

☛ Alors que les entreprises vont ainsi économiser 13 milliards d'euros, les citoyens (y compris ceux non imposables) subiront un impôt plus élevé sur la consommation. C'est un coup supplémentaire porté au pouvoir d'achat des plus modestes, en premier lieu, les retraités. Elle est injuste car la TVA sur un article quelconque est proportionnellement plus lourde pour un budget modeste que pour le budget des revenus les plus élevés.

UCR

FO
la force syndicale
www.force-ouvriere.fr

☛ La contribution sociale généralisée (CSG): c'est également un impôt. Transférer une partie des cotisations sociales, propriété des salariés, vers l'impôt est une forme de captation de biens. En effet, la CSG est financée à 88% par les salariés: actifs, chômeurs, retraités, invalides et seule une petite partie est financée par un prélèvement sur les placements. Cela revient donc à transformer une cotisation payée par les entreprises en un impôt essentiellement payé par les salariés.

La retraite par répartition, c'est la solidarité pratique et la garantie des droits entre les salariés de plusieurs générations.

Pour Force Ouvrière, les salariés actifs ou retraités doivent bénéficier de la richesse nationale. Or, gouvernement et patronat veulent surtout utiliser les gains de productivité pour faire baisser le coût du travail, les cotisations et donc les retraites.

Seule solution:

**hausse des salaires,
hausse des pensions
et retraites**